

CHARTRE DES ASSOCIATIONS

Préambule

La ville de Saint Denis de Pile est riche de son tissu associatif. La municipalité a su reconnaître les associations comme des interlocuteurs dont la diversité et le dynamisme favorisent le lien social et la citoyenneté.

La loi de 1901, qui a consacré la liberté d'association, a été un levier essentiel pour notre société. Par la Charte des associations, la ville de Saint Denis de Pile et le monde associatif s'inscrivent dans cet héritage démocratique, en renforçant leur partenariat autour de valeurs partagées et d'objectifs communs.

- 1** Incarner l'esprit de la loi de 1901
- 2** **S**outenir et développer les projets citoyens, faire vivre la démocratie participative au travers d'un projet collectif
- 3** **F**avoriser le lien social. Permettre l'accès de tous aux manifestations et initiatives
- 4** **P**ermettre, promouvoir et faciliter l'engagement bénévole
- 5** **C**ommuniquer, s'ouvrir à l'ensemble de la population. Développer des outils de communication
- 6** **P**ermettre l'accès de toutes et tous à la vie associative : tarifs, aménagement du temps, lutter contre toutes les discriminations
- 7** **I**mpulser la formation, la valorisation des bénévoles
- 8** **D**évelopper l'éducation populaire : projet pédagogique en direction des jeunes. Intervenir dans la population (« temps de midi », expositions, débats, formations...)
- 9** **D**évelopper la solidarité au sein de la commune
- 10** **A**dopter une démarche responsable dans l'organisation des manifestations